

RÉGLEMENT INTÉRIEUR « I LAC SPORTS » 2020

Inscriptions

Sur rendez-vous en appelant le service Jeunesse et Sports de la Mairie de Montargis au **02.38.95.10.72**.

Sont acceptés les enfants nés en 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Le tarif du PASS SPORTS est de 5 € pour les adhérents de la maison des Jeunes (MDJ), 10€ pour les Montargois et 15€ pour les hors commune.

La Mairie ne peut plus encaisser les participations des comités d'entreprise. La totalité de la somme devra être versée au moment de l'inscription.

Afin de faire bénéficier un maximum de jeunes à l'ensemble des activités, certaines d'entre elles seront limitées. (**Détail au moment de l'inscription**).

Toute inscription est définitive. Aucun remboursement n'est possible. Il ne peut y avoir de permutation d'inscription.

En cas de places disponibles, l'inscription à des activités supplémentaires sera possible au plus tard 24h avant.

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription remplie et signée délivrée par le service Jeunesse et Sports
- Fiche sanitaire remplie au vu du carnet de santé (+ copies des vaccins)
- Copie de l'assurance extra scolaire
- Une photo d'identité
- Brevet de 50 Mètres natation (obligatoire pour les activités aquatiques)
- Paiement (espèces, chèques vacances ou par chèque à l'ordre du trésor public)

Horaires

Du Lundi au Vendredi en fonction du programme

- Le matin de 9h00 à 12h00 et l'après-midi de 14h00 à 17h00. Places limitées
- A la journée de 9h00 à 17h00 (pique-nique fourni). Places limitées

Fonctionnement

/!\ Désormais, l'accueil se fait à l'Ecole de Voile au Lac des Closiers.

Accueil échelonné de 8h45 à 9h00 le matin et de 13h45 à 14h00 l'après-midi. Passé cet horaire, les enfants ne sont plus accueillis. Les enfants doivent impérativement présenter la carte (PASS SPORTS). Sauf autorisation écrite exceptionnelle, les enfants ne sont pas autorisés à quitter les lieux avant l'heure de fin (12h et 17h)

Informations supplémentaires

1°) Séparation des parents,

S'il y a litige sur le droit de garde de l'enfant, une copie de la décision juridique doit être fournie au service Jeunesse et Sports.

2°) Récupération des enfants

- Ceux-ci ne peuvent être récupérés que par les personnes mentionnées sur l'autorisation parentale figurant sur la fiche d'inscription munie d'une pièce d'identité.
- Les enfants autorisés à partir seul ne pourront quitter les lieux qu'à partir de 12h00 et 17h00

3°) Traitement médical

Les animateurs et éducateurs ne sont pas habilités à administrer un médicament sauf avec une autorisation écrite de la part des parents et au vu de l'ordonnance médicale.

4°) Horaires

- les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture
- les parents ne sont pas autorisés à rester sur place une fois les activités démarrées

5°) Tenue

Les parents s'assureront que l'enfant a une tenue de sport adaptée aux activités prévues. (Maillot de bain pour la piscine, affaires de rechange pour le kayak, bottes pour l'équitation...)

6°) Accident

En cas d'accident survenu à l'enfant, celui-ci pourra être conduit à l'hôpital. En fonction de la gravité, le transport sera assuré par le service Jeunesse et Sports ou par les pompiers.

7°) Absence

- En cas d'absence (maladie...) les parents s'engagent à prévenir au plus vite le service jeunesse et sports au **02 38 95 10 72**
- En cas d'absence injustifiée, le service Jeunesse et Sports se réserve le droit de désinscrire l'enfant d'une ou plusieurs activités.

8°) Comportement

Lors de l'inscription, il conviendrait de signaler au responsable du Service tout souci relatif au comportement de l'enfant. En cas d'adaptation difficile de l'enfant, les conditions d'accueil seront discutées avec les parents.

9°) Pique-nique

Un pique-nique préparé par la cuisine centrale sera fourni pour les activités à la journée. Pour les enfants ne mangeant pas de porc, un repas de substitution leur sera proposé.